

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de LOIR-ET-CHER

Communauté de Communes
Du GRAND CHAMBORD

MAIRIE DE
TOUR-en-SOLOGNE – 41250

Téléphone 02.54.46.42.86

Courriel : commune.tour-en-sologne@orange.fr

www.tourensologne.fr



Commune de Tour-en-Sologne
Partenaire de la Marque Sologne

Sologne
VAL DE LOIRE
So Intense

TOUR-en-SOLOGNE,
Le mardi 24 octobre 2023

Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du mardi 10 octobre

- **Délibération n°1922 : APOUVEE**
Décision prises par le maire dans le cadre de ses délégations
- **Délibération n°1923 : APOUVEE**
Demande de CU pour le raccordement à l'électricité de la parcelle AH 2586 appartenant à Madame MOYA
- **Délibération n° 1924 : APOUVEE**
Indemnité de gardiennage de l'église
- **Délibération n° 1925 : APOUVEE**
Révision du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- **Délibération n° 1926 : APOUVEE**
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Maire,
Patrice DUCHET



Mesure de publicité conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 conformément à l'article 40 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021. Le procès-verbal qui se substitue au compte-rendu sera rendu public après en avoir été validé par le conseil municipal lors de sa prochaine séance dès lors qu'il aura été signé par le secrétaire de séance et par l'exécutif local.